

Fiscalité locale: que pensez-vous des propositions des associations?

L'AMF, l'ADF et l'ARF ont présenté, le 14 novembre, leurs pistes de réforme: fin des dégrèvements, « panier d'impôts » par niveau de collectivités, renforcement de la péréquation...

Le président de la République est favorable à un « Grenelle de la fiscalité locale » en 2008.



J. BER

« Attention aux dangers de la spécialisation fiscale »

« Un des préalables à la réforme devrait être une réflexion de fond sur la notion de justice fiscale, entre les contribuables comme entre les territoires. Faut-il instaurer une fiscalité proportionnelle ne tenant pas compte de la faculté contributive des contribuables ou une fiscalité progressive et redistributive? Il faut aussi remettre à plat la notion de péréquation entre les territoires, à partir de critères rénovés et d'indicateurs synthétiques prenant en compte tous les facteurs de richesse et de pauvreté, comme les facteurs sociologiques ou géographiques, et intégrant les effets de la mondialisation sur les bassins de vie et d'emploi. La réforme de la fiscalité doit également s'enraciner dans la responsabilisation des élus et répondre à une logique

de performance. Je souscris donc à la proposition des associations de renforcer l'autonomie fiscale des collectivités. Il est urgent de corréliser l'autonomie de gestion dévolue aux collectivités avec une autonomie de décision en matière fiscale. Je suis en revanche beaucoup plus sceptique et méfiant sur le tandem d'impôt qu'elles proposent par niveau de collectivité. Ne créons pas un système où chaque niveau aurait son petit pouvoir fiscal. La spécialisation fiscale peut être dangereuse. Une ressource aujourd'hui dynamique, affectée à un niveau de collectivité, peut se révéler demain une mauvaise ressource et pénaliser le niveau en question. Les collectivités doivent conserver plusieurs leviers fiscaux pour garantir leur autonomie. »

► **Michel Bouvier**, professeur de finances publiques à Paris I (Panthéon-Sorbonne), directeur de la Revue française des finances publiques



D. ADENAS

« Le schéma fiscal implique une fusion budgétaire »

« On se réjouira de voir les élus locaux demander que soit redéfinie, cette fois dans la clarté, la notion de ressource propre. Cette modification constitutionnelle semble possible. En revanche, il faudrait une réforme constitutionnelle d'une tout autre ampleur pour créer les nouvelles institutions qui permettraient une véritable association de gouvernance entre l'Etat et les collectivités locales, avec à la clé des relations financières assainies et stables. Le schéma fiscal préconisé dans le rapport du Conseil économique et social (CES), auquel se réfèrent les associations d'élus, semble ne pouvoir fonctionner qu'à partir d'une fusion budgétaire des communes et de leurs groupements. Dans le rapport en question, ces deux

entités sont en effet implicitement traitées en termes consolidés, sans distinguer les impôts prélevés par l'une ou l'autre. Par ailleurs, la suppression des dégrèvements est une question majeure qui ne peut être réglée à la légère: d'abord parce que cette suppression augmente la pression fiscale locale, ensuite parce que les ménages concernés sont souvent économiquement faibles. Gageons, de surcroît, qu'il est peu probable que l'Etat, si endetté, baisse à due concurrence sa fiscalité et, si c'était le cas, rien ne dit que cette baisse s'appliquerait aux ménages qui bénéficiaient auparavant d'un dégrèvement local. Attention, donc, aux transferts fiscaux contre-péréquateurs. »

Propos recueillis par X. B.

► **Yann Le Meur**, professeur associé à la faculté de sciences économiques de Rennes I, PDG de Ressources Consultants Finances